

# Annexe 7: présentation des nouvelles modalités de conventionnement



# Le contexte

- Rénovation des modalités de conventionnement qui s'inscrit dans la lignée des conclusions du Grenelle de l'insertion et dans le cadre du plan de modernisation de l'IAE (redynamisation CDIAE et réforme du modèle économique du secteur)
- Un précédent : l'exemple des missions locales
- Un travail d'un an auquel ont contribué des représentants des services déconcentrés, le CNIAE, les têtes de réseau de l'IAE et des dirigeants de structure

# Les différentes étapes du conventionnement

- La formalisation du projet d'insertion de la structure
- La négociation des objectifs opérationnels
- La négociation des moyens mis à disposition de la structure et la signature de la convention
- Le suivi de la convention et l'analyse des résultats
- Le renouvellement de la convention

# La formalisation du projet d'insertion de la structure

- Un projet d'insertion présenté en quatre axes:
  - L'accueil et l'intégration en milieu de travail
  - L'accompagnement social et professionnel
  - La formation des salariés en insertion
  - La contribution à l'activité économique et au développement territorial
- Un référentiel de l'activité des SIAE, support méthodologique pour les dirigeants de structure (cf. dossier du participants)
- Pas d'obligation de reprendre tous les items et liberté des structures dans la présentation de leur projet d'insertion

# La négociation des objectifs opérationnels

- Transmission par la structure de son projet d'insertion et de sa demande de financement
- La négociation d'objectifs « emploi » contextualisé associant Pôle Emploi
- Outre les objectifs « emploi » (sorties dynamiques), possibilité de négocier d'autres objectifs en fonction des spécificités locales

# Les objectifs « emploi »

- Trois types de sorties dynamiques contribuent à construire l'objectif emploi :
  - Les sorties vers l'emploi durable (CDI, CDD, intérim, de plus de 6 mois, stage ou titularisation dans le fonction publique, création d'entreprises)
  - Les sorties vers l'emploi (CDD ou intérim de moins de 6 mois, contrats aidés marchands ou non marchands hors SIAE)
  - Les sorties positives (formation + embauche dans une autre SIAE dans le cadre d'un parcours + autres motifs de sorties considérés comme positifs par les acteurs locaux). Un rôle à jouer par le CDIAE pour arrêter une définition des sorties positives prenant en compte les spécificités du territoire

# La fixation des objectifs « emploi »

- Un objectif national, pour toutes les structures, de 25 % d'insertion dans l'emploi durable et de 60 % de sorties dynamiques (mais une contribution plus ou moins importante de chacune des trois catégories en fonction des structures)
- Trois ans pour atteindre cet objectif
- En complément de la référence nationale, objectifs fixés en se fondant sur les résultats antérieurs de la structure (analyse d'un bilan) et contextualisés en fonction des spécificités du territoire et des priorités fixées en CDIAE

# La négociation des moyens mis à disposition de la structure

- Au regard des objectifs opérationnels négociés, des moyens mis à disposition de la structure: financiers mais également autres (mobilisation des prestations du SPE, prestations des DLA, appui dans la mise en place de partenariats avec les branches...)
- Modalités de financement des structures inchangées en 2009
- Mise en place de conférence des financeurs avec les partenaires intéressés par la démarche
- Avis du CDIAE
- Signature de la convention par le préfet (et Pôle Emploi)

# Suivi et analyse des résultats

- Un suivi régulier tout au long de la convention pour anticiper d'éventuelles difficultés
- Une information régulière des membres du CDIAE sur l'état d'avancement des conventions
- A l'issue de la convention, une analyse partagée des résultats au regard des différents indicateurs et du contexte de mise en œuvre de la convention

# Le renouvellement de la convention

- Si les objectifs sont atteints, renforcement du partenariat (par exemple possibilité d'augmenter le nombre de personnes dont l'insertion professionnelle est confiée à la structure)
- Si les objectifs ne sont pas atteints:
  - Un analyse des causes: évolution du contexte, difficultés particulières.....
  - La recherche de solutions par une réflexion sur l'organisation de la structure et notamment sur une amélioration de l'adéquation des publics accueillis aux objectifs opérationnels.
  - La mise en œuvre des préconisations, éventuellement sur plusieurs années

# Une mobilisation de l'État pour le succès de la démarche

- Un plan d'accompagnement des structures
  - Rédaction par le CNAR IAE d'un guide du conventionnement
  - Elaboration d'une prestation d'accompagnement des dirigeants de structure, assurée par les DLA et les réseaux de l'IAE, à leur demande et entièrement financée par l'État
- Un appui aux services de l'État
  - Mise en place d'une formation spécifique à destination des agents en charge du conventionnement
  - Possibilité de mobiliser une cellule d'appui national

# Une démarche gagnante pour tous les acteurs concernés

- Pour les structures de l'IAE :
  - L'opportunité de faire connaître et reconnaître la totalité de leur projet d'insertion en valorisant leurs réalisations et en améliorant la lisibilité de leur offre de service
  - La clarification des attentes de l'État (et des financeurs engagés dans la démarche) à leur égard
  - L'engagement des prescripteurs d'orienter les publics conformément aux objectifs opérationnels fixés dans la convention
  - Dans le pilotage interne, un outil de management et de mobilisation des équipes autour d'un projet d'insertion cohérent et d'objectifs partagés avec les financeurs

# Une démarche gagnante pour tous les acteurs concernés

- Pour l'État et les financeurs engagés dans la démarche:
  - Une procédure formalisée garantissant la fixation d'objectifs ambitieux mais réalistes et contextualisés
  - Un instrument permettant de justifier de la bonne utilisation des crédits et facilitant le suivi des conventions
  - Un moyen de mieux articuler l'intervention des différents financeurs en formalisant les objectifs et responsabilités de chacun

# Une démarche gagnante pour tous les acteurs concernés

- Enfin et surtout pour les salariés en insertion:
  - Une orientation adaptée à leurs besoins, grâce aux engagements réciproques (la structure sur la qualité de leur offre de service et les prescripteurs sur des pratiques d'orientation en conformité avec les objectifs négociés)

Merci de votre  
attention et à votre  
disposition pour  
toutes vos  
questions...